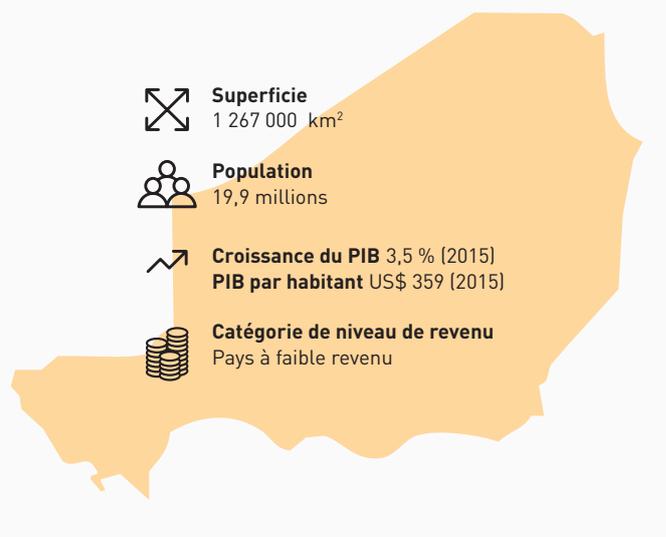


NIGER

1. Contexte du pays

La situation qui règne dans les pays avoisinants (l'extrémisme au Mali, l'absence de gouvernement opérationnel en Libye, Boko Haram au Nigéria) entraîne des conséquences négatives sur la situation socio-économique et politique interne au Niger. Le PIB est passé de 7,0 % en 2014 à 3,5 % en 2015 étant donné que le secteur agricole ainsi que les secteurs minier et pétrolier, dont les produits connaissent une baisse des cours sur le plan international, pâtissent de ce climat instable et du manque d'investissement. Les investissements directs étrangers (IDE) sont passés de 16,63 % du PIB en 2011 à 7,36 % en 2015). L'ensemble des efforts déployés par le pays n'ont pas suffi pour réaliser les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), malgré les progrès significatifs réalisés dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement, et de l'enseignement primaire. Le pays s'est cependant maintenu au dernier rang de l'IDH (indice de développement humain) ces trois dernières années et 45,4 % de sa population vit sous le seuil de pauvreté. Il est à espérer que le prochain Plan de développement économique et social 2016-2020 sera plus efficace que le précédent, qui avait été marqué par un faible taux de décaissement de moins de 50 %. Les besoins en matière de renforcement des capacités de l'administration nationale et de réforme du secteur des finances publiques demeurent les principaux obstacles au développement global du pays. D'après les chiffres du Comité d'aide au développement, les institutions de l'Union européenne, la Banque mondiale, les États-Unis d'Amérique, la France et le FMI ont été les cinq principaux partenaires de développement en 2014.

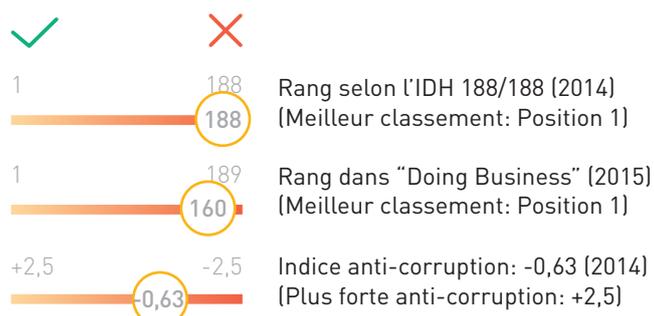
En bref



Indices clés de développement:

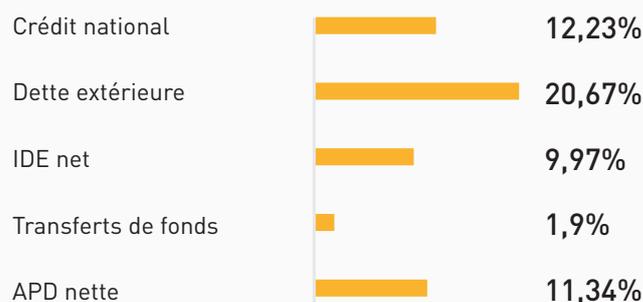


APD par habitant US\$ 48,02 (2014)



Ressources (% Produit intérieur brut)

ANNÉE LA PLUS RÉCENTE



Défis majeurs de développement

Le Niger est fortement tributaire de l'agriculture et des industries extractives (uranium et pétrole), deux secteurs sensibles aux prix du marché international et qui nécessitent d'importants investissements. Au niveau national, la forte demande de biens et de services non échangeables a exercé une pression sur les prix. Ces deux aspects imposent une stabilisation permanente de la part des autorités monétaires internationales. Dans un tel contexte, l'insécurité aux frontières et les déplacements de population constituent pour le Gouvernement du Niger et son administration déjà fragile un fardeau supplémentaire en matière de gestion des budgets consacrés à l'alimentation et à la sécurité.

2. Efforts pour mettre en oeuvre les principes d'efficacité

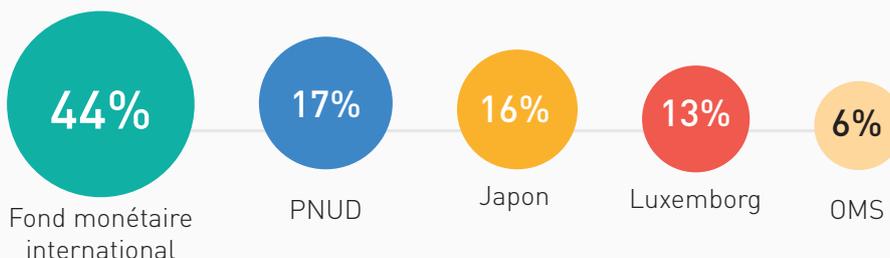
A. Politiques et outils pour l'alignement des partenaires

Le plan national de développement du Niger – le Plan de développement économique et social 2012-2015 – a permis au pays de définir les axes prioritaires suivants en ce qui concerne ses objectifs de développement : un développement inclusif et des conditions de développement pérennes ; la sécurité

alimentaire et le développement durable de l'agriculture ; une économie compétitive et diversifiée ; et la promotion du développement social. Ce plan, et celui qui est actuellement négocié et qui va lui succéder, constituent un cadre général pour le gouvernement et les partenaires au développement (PaD).

Pour chaque secteur, la planification se fait en consultation avec l'ensemble des acteurs du développement. Le Niger s'emploie par ailleurs à mettre au point un projet stratégique à long terme intitulé « Développement Niger 2035 ».

Principaux partenaires au développement dans ce cycle de suivi (selon versements indiqués)



Participation au suivi 2014



Existence d'une politique nationale de coopération

B. Gouvernance et gestion des finances et de la coopération pour le développement

Suite à la Déclaration de Paris, le Niger a mis au point un plan d'action et un code de conduite qui sont toujours en vigueur. La Cellule de coordination de l'aide extérieure du Ministère de la planification coordonne la mise en œuvre du programme d'efficacité du financement du développement et du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Procéder régulièrement à des évaluations de la mise en œuvre du plan national donne aux partenaires l'occasion de revoir leurs engagements, d'apprécier la stratégie de mobilisation des ressources et d'adapter les orientations en conséquence. Des

comités sectoriels mixtes sont constitués entre le gouvernement et les PaD dans les domaines suivants : promotion économique, gestion de l'économie, infrastructures économiques, développement sanitaire et social, gouvernance et sécurité, sécurité alimentaire et développement agricole durable. Le Niger a mis en place en 2009 une plateforme informatisée de gestion de l'aide afin de favoriser la transparence de ses dotations budgétaires et d'assurer un suivi des dépenses et des versements. Cette plateforme a depuis été modernisée et les données qui y figurent sont régulièrement mises à jour.

3. Appropriation nationale

Indicateur 1. Alignement et utilisation du cadre de résultats du pays par les partenaires

Les priorités de développement du pays sont arrêtées dans le cadre de résultats sur lequel l'ensemble des partenaires au développement adaptent leurs stratégies et leurs investissements (Ordonnance no 84-32). Dans le cadre des stratégies sectorielles, les partenaires établissent leurs contributions en fonction des besoins des ministères concernés. Les ressources budgétaires sont allouées en fonction des prévisions de la matrice de résultats. Une fois les résultats déterminés, des consultations se tiennent avec l'ensemble des parties prenantes afin de valider les

conclusions et d'examiner de manière plus approfondie les dotations budgétaires. Le suivi du fonctionnement et des résultats du Plan de développement économique et social s'effectue sur une base annuelle avec le concours de tous les groupes intéressés. Une évaluation finale a permis de mesurer l'efficacité de la mise en œuvre et servira aussi de référence au deuxième plan pour la période 2017-2021. Seuls la France, le PNUD et l'OMS ont fourni des informations permettant d'évaluer cet indicateur, avec des conclusions similaires.

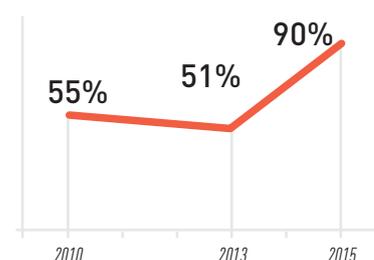


Indicateur 6. La coopération au développement est inscrite au budget (soumis à l'examen parlementaire)

En 2015, 90 % de la coopération au développement a été inscrite au budget du gouvernement, ce qui représente une nette hausse par rapport au précédent cycle de suivi de 2013. On doit cette forte augmentation à un cadre de développement et à une matrice de résultats robustes

sur lesquels la plupart des partenaires se sont basés. La majorité des principaux partenaires au développement ont prévu de contribuer au budget à 100 %, à l'exception du PNUD (60 %). La planification du budget et le processus de validation sont soumis à l'approbation du parlement.

Pourcentage au budget



Indicateurs 9 et 10. Utilisation des systèmes nationaux

On observe une tendance générale à la baisse en matière d'utilisation des systèmes nationaux du Niger. Les chiffres indiquent qu'en 2013, en moyenne, 57 % des systèmes nationaux ont été utilisés, contre 41 % en 2015. D'assez faibles taux ont été estimés en matière d'audit et de passation des marchés pour l'année 2015, mais les données étaient

encore moins satisfaisantes pour 2013. Il convient de faire preuve de prudence concernant ces comparaisons compte tenu de la forte proportion de non-répondants. L'indice d'évaluation des politiques et institutions nationales (EPIN) du Niger se maintient à 3,5, comme depuis 10 ans, ce qui confirme qu'il y a lieu d'améliorer les

systèmes de gestion des finances publiques. L'aide déliée est passée de 90 % en 2013 à 80 % en 2014 (contre 71 % en 2010), ce qui indique qu'il est nécessaire d'assurer un meilleur contrôle des marchés passés par les partenaires de coopération.

	Budget (idéal: 100%)	Rapports financiers (idéal: 100%)	Audit (idéal: 100%)	Achats (idéal: 100%)	EPIN* (maximum: 6)	Déliement (idéal: 100%)
INDICATEUR 9B.	72% ▲	72% ▲	5% ▶	17% ▼		
INDICATEURS 9A ET 10.					3.5 ▶	80% ▼

* Evaluation des politiques et institutions nationales

4. Partenariats inclusifs pour le développement

Indicateurs 2 et 3. Favoriser les partenariats inclusifs pour le développement

Les mécanismes de consultation entre le gouvernement et les organisations de la société civile (OSC) ne sont ni systématiques ni institutionnalisés, bien que certaines règles aient été officialisées. Les consultations sur les politiques de développement se tiennent soit au cas par cas, soit sur des questions thématiques ou sectorielles spécifiques. Un Conseil national de la jeunesse a par exemple été créé par le Ministère de la jeunesse, de façon à permettre aux associations et aux groupes de jeunes de participer à l'élaboration des politiques et d'organiser des activités concrètes. Pour le reste, les OSC n'interviennent pas, en règle générale, dans l'élaboration des politiques, des textes ou des amendements législatifs. Il n'en va pas de même en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques de développement au niveau local, laquelle mobilise largement

les communautés. Une ordonnance a été promulguée en vue de garantir l'accès aux informations gouvernementales, mais le décret déterminant les modalités de cet accès n'a pas encore été adopté. Par ailleurs, certaines OSC parviennent à obtenir des informations par l'intermédiaire de parlementaires. Ces organisations ont tenté à plusieurs reprises d'initier un débat sur l'instauration d'une procédure officielle en faveur d'une transparence accrue et d'une redevabilité mutuelle, sans résultats concrets pour le moment. Il existe une plateforme de consultation dédiée aux OSC, mais elle n'est pas vraiment opérationnelle. Un certain nombre de réseaux thématiques jouent le rôle d'organisation-cadre en vue de faciliter les échanges dans les domaines de la démocratie, de la gouvernance, des droits fondamentaux, des droits des femmes et

de la transparence des finances publiques. Bien que les OSC soient légalement tenues de remettre des rapports annuels sur leurs activités au Ministère du développement communautaire, cette obligation n'est pas respectée et de nombreuses associations se contentent de rendre compte de certaines questions thématiques seulement, et ce à titre volontaire. Le gouvernement accorde une attention particulière à la participation du secteur privé. Le ministère chargé du secteur privé organise régulièrement des rencontres avec les représentants concernés en vue de favoriser la coopération et les partenariats. La Chambre de commerce du Niger, unanimement reconnue par les secteurs public et privé, facilite grandement les échanges entre le gouvernement et les partenaires extérieurs.

Indicateur 8. Égalité homme-femme

Le gouvernement central a chargé une cellule spéciale d'assurer le suivi et le contrôle des aspects liés au genre exposés dans la Politique nationale en faveur de l'égalité entre les sexes de 2008. Les conclusions de l'évaluation de cette

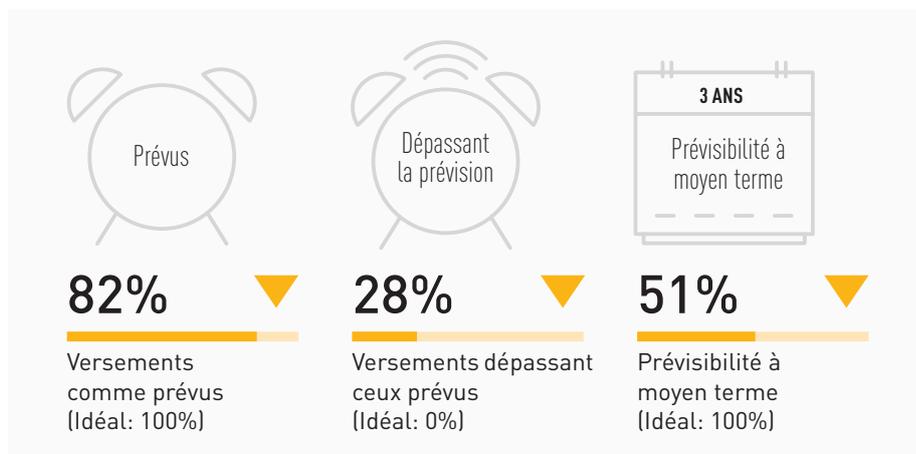
politique effectuée actuellement serviront de base au lancement de la prochaine phase de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Si la réglementation financière ne tient pas compte de l'égalité entre les sexes, il

existe en revanche une loi sur les quotas qui prévoit qu'au moins 10 % des fonctions électives ou 25 % des fonctions nominatives échoient à l'un ou l'autre sexe, ce qui ne va pas dans le sens d'une budgétisation soucieuse de la parité.

5. *Transparence et redevabilité*

Indicateur 5. La coopération au développement est plus prévisible

Le degré de prévisibilité du financement est plus faible. En 2015, 82 % de la coopération pour le développement a été versée comme prévu en cours d'année (contre 93 % en 2013) et seulement 51 % des versements sont prévisibles pour les trois prochains exercices (contre 74 % en 2013). En revanche, les versements dépassant les prévisions ont atteint leur maximum en 2013 avec 125 %, ce qui est principalement le fait du FMI et du PNUD et peut s'expliquer par la crise alimentaire qu'a subie le pays en 2011 ainsi que par l'afflux de réfugiés en provenance du Mali, événements qui ont incité ces organismes à s'efforcer de revoir leurs contributions financières à la hausse.



Indicateur 7. Redevabilité mutuelle

Le Niger ne dispose pas de réelle politique en matière d'aide publique au développement. Le pays a toutefois participé en 2006, 2008 et 2011 aux enquêtes de l'OCDE sur l'efficacité de l'aide publique au développement, ainsi qu'au cycle de suivi de 2013 du Partenariat

mondial pour une coopération efficace au service du développement. Il a été inscrit au Plan de développement économique et social des indicateurs de développement et des cibles spécifiques en rapport avec l'efficacité du développement à l'intention

du gouvernement et des partenaires au développement (ne concerne pas les acteurs non étatiques). Le Niger a aussi participé à l'enquête sur la redevabilité mutuelle de 2015 du Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU.

Priorités nationales pour l'avenir

“

Il existe de la part des autorités une forte volonté politique de promouvoir l'activité économique, en accordant la priorité aux prévisions, à la coordination des programmes de développement et au maintien de l'équilibre économique entre les différents secteurs et domaines. Le gouvernement entend améliorer et privilégier le cadre de coordination intersectorielle, les échanges avec les partenaires au développement, la mobilisation des ressources externes ainsi que le suivi des programmes et des projets de développement. Les priorités de développement en faveur d'une économie compétitive et diversifiée sont les suivantes : i) la restructuration de l'économie au moyen d'une modernisation progressive du secteur primaire et d'une augmentation de la part des secteurs secondaire et tertiaire dans le PIB ; ii) l'intégration du secteur agricole dans des chaînes de valeur ; iii) l'amélioration des capacités de financement de l'économie ; et iv) le renforcement de l'investissement public structurant. Pour ce qui est de la sécurité alimentaire et du développement agricole durable, l'objectif global est de parvenir à « éliminer la faim au Niger » et d'œuvrer en faveur de la réduction de la pauvreté en faisant passer de 45,4 % en 2014 à 31 % en 2021. L'action en faveur du développement social passera par l'amélioration de la fourniture des services sociaux de base dans les domaines de la santé et de la protection sociale, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, de la qualité de vie, de la promotion de l'égalité des sexes, et des droits fondamentaux et des jeunes. En matière de gouvernance, de paix et de sécurité, les priorités sont les suivantes : i) renforcer les institutions démocratiques à tous les échelons en vue de consolider les fondements d'un état démocratique fort à même de garantir l'ordre et la sécurité pour tous ; ii) améliorer nettement les instruments de planification et de coordination des politiques publiques ainsi que la gestion des finances publiques ; iii) favoriser la démocratie à l'échelle locale ; iv) perfectionner les outils et les instruments de modernisation de l'administration publique et renforcer les capacités administratives afin de garantir des services publics efficaces et de qualité ; v) améliorer le fonctionnement du système juridique et judiciaire ; et vi) garantir l'intégrité du territoire ainsi que la sécurité des biens et des citoyens.

”

Seydou Yayé, **Coordonnateur national**

Ministère de la Planification et du Développement régional et communautaire, Gouvernement du Niger

Clause de non-responsabilité Ce document a été élaboré à partir des données recueillies dans le cadre d'une participation volontaire au deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et à partir d'autres informations librement accessibles en ligne. Les points de vue exprimés ici ne peuvent être utilisés ou cités en tant que source d'informations officielle du PNUD.

Par commodité, le terme « pays » est utilisé pour désigner les pays et territoires ayant participé au deuxième cycle de suivi. Le fait de participer à cette procédure et d'être mentionné en tant que participant dans le présent document n'affecte en rien le statut ou la reconnaissance au niveau international d'un pays ou d'un territoire donné.